



Mairie de MOLIETS ET MAÂ
Place de l'Hôtel de ville - 40660 MOLIETS ET MAÂ
Tél. : 05.58.48.50.13 - Fax : 05.58.48.55.71
E-mail : mairie-de-moliets@wanadoo.fr
www.mairie-de-moliets.fr

Compte rendu du Conseil Municipal **Du 2 décembre 2016**

En présence de Aline MARCHAND, Patrick LABORDE, Sabrina CAMIADE, François GUILLAMET, Stéphanie CAPDEVIELLE, Jean-Louis DUPOUY, Corinne VERDIER-SLAWINSKI, Philippe ALLIOT, Anne-Marie CANCOUET, Régis VIDAL, Emmanuelle MOISDON, Daniel CHAMPEAU, Mireille MULTEAU, Christophe LAGARDERE, Chantal FAYE, la séance est ouverte à 18h30 par Madame Mireille MULTEAU, Maire.

Après avoir remercié toutes les personnes qui l'ont accompagnée lors de son mandat, elle donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections :

- La liste conduite par Madame Mireille MULTEAU a obtenu 237 voix, représentant 3 sièges,
- La liste conduite par Madame Aline MARCHAND a obtenu 350 voix, représentant 12 sièges.

Ces personnes présentes sont installées dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Patrick LABORDE a été nommé secrétaire de séance et Madame Anne-Marie CANCOUËT, la plus âgée des membres du Conseil est désignée présidente.

1. ELECTION DU MAIRE

La condition de quorum étant remplie, Madame la Présidente invite l'assemblée à procéder à l'élection du Maire. Messieurs Daniel CHAMPEAU et Philippe ALLIOT sont désignés assesseurs. Madame Aline MARCHAND étant seule candidate, chaque conseiller est invité à voter.

Tous les conseillers ayant voté, il est procédé au dépouillement. Madame Aline MARCHAND est proclamée Maire par 14 voix pour et 1 bulletin blanc.

2. DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

La commune disposait jusqu'en juin 2016 de quatre adjoints, nombre réduit à 3 par délibération du 27 juin 2016.

Madame Aline MARCHAND, Maire, propose de revenir au nombre de quatre adjoints. Tous les conseillers ayant voté, il est procédé au dépouillement.

- ✓ Adopté par 11 voix pour, 1 voix pour rester à 3 adjoints, 1 blanc et 2 contre

3. ELECTION DES ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste, à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal. Elle demande ensuite s'il y a des listes de candidats. Une seule liste a été déposée : celle de Monsieur Patrick LABORDE (*composée de Monsieur Patrick LABORDE, Madame Sabrina CAMIADE, Monsieur François GUILLAMET et Madame Stéphanie CAPDEVIELLE*). Tous les conseillers ayant voté, il est procédé au dépouillement.

- ✓ Adopté par 12 voix pour, 1 voix pour Monsieur Christophe LAGARDERE et 2 blancs.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Madame Chantal FAYE** demande si une réponse a été donnée pour l'installation du DAB. Madame Aline MARCHAND lui répond que pour l'instant aucune réponse ne lui est parvenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Vu pour être affiché en date du 8 décembre 2016

Le secrétaire de séance

Patrick LABORDE

